



Exp : Place Saint-Lazare 2 - 1210 Bruxelles



JJBEA120090000699336374

Ba-W1-L7

DATE D'ENVOI: 14/10/2024



Données de contact de l'administration

Courrier postal: Bruxelles Fiscalité
Place Saint-Lazare 2, 1210 Bruxelles

Mail: info.fiscalite@fisc.brussels
En ligne: www.mytax.brussels



79145429B15A1EDFA1FA72DB758D8101

Een Nederlandstalig document is verkrijgbaar op aanvraag.

Précompte immobilier

Avertissement-extrait de rôle correctif

Vous recevez ce document car le montant de votre avertissement-extrait de rôle a été corrigé.

Redevable	
	

Références	
Division cadastrale	21012
Commune	MOLENBEEK-SAINT-JEAN
Exercice d'imposition	2024
Article de rôle	1403475979
Rôle exécutoire le	11/10/2024

Paiement	
Montant en votre faveur	247,55 EUR
Compte bancaire (IBAN)	BE14 0012 8430 7783
BIC	GEBABEBB

Montant corrigé	
Impôt corrigé	990,20 EUR
Réduction(s)	-445,59 EUR
Prime(s)	0,00 EUR
AER précédent	-792,16 EUR
Total	-247,55 EUR

Paiement

Le montant en votre faveur est la somme que nous devons vous rembourser après correction de votre avertissement-extrait de rôle. Le remboursement s'effectuera sur le compte bancaire indiqué ci-dessus dans les meilleurs délais, sous réserve d'une éventuelle compensation de dettes.

Si le numéro de compte bancaire est incorrect ou non renseigné, vous devez nous le communiquer :

- sur notre plateforme en ligne www.mytax.brussels ; sous l'onglet « Mon Profil »
- par e-mail ou par courrier.

Attention : vous n'avez pas encore payé le montant repris sur votre avertissement-extrait de rôle initial ? Vous restez toujours redevable de celui-ci.

Calcul de l'impôt corrigé

Le montant total de l'impôt est calculé en multipliant le revenu cadastral indexé par le taux global.

Le taux global est obtenu en additionnant le taux régional, le taux agglomération et le taux communal.

	Type	Revenus cadastraux (EUR)	Revenus cadastraux indexés ¹ (EUR)	Taux régional (%)	Taux agglomération (%)	Taux communal (%)	Taux global (%)	Montant de l'impôt (EUR)
1	Immeubles ordinaires	731	1.591,00	1,2500	12,3625	48,6250	62,2375	990,20
							Total (EUR)	990,20

Retrouvez les **adresses de vos biens** enrôlés dans cet article de rôle sur <https://fiscalite.brussels/adresses-pri>.

Réduction(s) et prime(s)

	Références ²	Type	Réduction (%)	Montant (EUR)
1		Réduction enfant	20	445,59
2	BOULEVARD BELGICA 44, MOLENBEEK-SAINTE-JEAN(1080)	Réduction maison modeste	25	
			Total (EUR)	445,59

Vous pensez avoir droit à une réduction, une exonération ou une prime qui n'est pas reprise dans les tableaux ci-dessus ? Veuillez consulter notre plateforme en ligne www.mytax.brussels afin de connaître les conditions ainsi que les démarches à suivre pour introduire votre demande.

Réclamation³

Si vous n'êtes pas d'accord avec le montant de la taxe, vous pouvez introduire une réclamation motivée (en indiquant « **RÉCLAMATION** » en objet), par courrier, par e-mail ou en ligne **dans un délai de 193 jours à compter de la date d'envoi du présent courrier** (voir nos données de contact).

Vie privée

Bruxelles Fiscalité gère vos données conformément à la législation en vigueur. Des informations supplémentaires vous sont fournies à l'adresse suivante : <https://fiscalite.brussels/vie-privee>.

¹ En 2024, l'index s'élève à 2,1763.

² Numéro de registre national du chef de ménage ou adresse de la parcelle ouvrant le droit à la réduction ou prime.

³ Article 100 du Code bruxellois de procédure fiscale.